

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le seize mars deux mille vingt-six et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2026CM01

Étaient présents : Mmes MM. Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Claudie MARTEL, Frédéric DISSAUX, Annick SAVOLDELLI, Roland JOLY, Dorothée HAUER, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Aimé ROUSSEY, Delphine LECOCCQ, Alain DIENI, Rosanna GILLET DIDIO, Emilie MALAQUIN, André DEBROCK, Stéphanie HABIBOVIC, Ludovic RYCKELYNCK.

Étaient excusés : M. Stéphane LOUCHART

Était absent : -

Pouvoirs : M. Stéphane LOUCHART à Mme Isabelle VANELLE

Madame Dorothée HAUER est élue Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger ;

Considérant que le nombre d'Adjoints au Maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 (six) adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De fixer à 6 (six) le nombre des adjoints au Mairie de la Commune.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ



Détermination du nombre
des adjoints au maire

Convocation du
16 mars 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16